

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE D'ILLE ET VILAINE DU 05 AVRIL 2016

Présents :

G. BERGOT	CTD35
JC ROLLAND	RenSport
JP LEBEUZIT	CSD
C SOHIER	BTD
F RENAUD	CASAR
	Invité :

F R CUENIN	ASMR
D PELISSE	Handisub
S. DUTAY	CESA
J. HARDY	SIRMER
P CLAINCHARD	GASPAR
Johan PERRICHON	EDF Barrage Rance

J C GARCIA	CASAR
Y. ROPERT	CSGR
F. BOURY	CSD
E SERRE	Haliotis

Excusés :

A CRAVE	CESA
Y EON	CSGR

AC GAILLOT	APL
M. FOUBERT	SCF

P. YAN	CTD35 – MF2

Ordre du jour prévu :

- ✓ **Approbation du compte rendu du 15 /12 / 2015**
- ✓ **Plongée en Rance : Bizeux et Jouvente**
- ✓ **Actions de la saison 15 / 16**
 - **Initiateur**
 - **MF1**
 - **MF2**
 - **G de P N4**
 - **Handisub**
 - **RIFAP**
 - **TIV**
 - **Mélanges**
- ✓ **Infos fédérales : CTN / CTR BPL**
- ✓ **Questions diverses**

1. Approbation du compte-rendu du 15 déc 2015

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Plongée en Rance : Bizeux et Jouvente

BIZEUX : Présentation du fonctionnement du barrage de la Rance par Didier et Johan PERRICHON
agent EDF

en poste au barrage.

Contact : johan.perrichon@edf.fr

Document de présentation disponible en annexe du compte rendu

Projet d'un document explicatif des abords du barrage en A4.

Pour information, la préfecture maritime de l'Atlantique a édité courant mars un nouvel arrêté précisant les limites d'interdiction des activités de navigation et SUBAQUATIQUES aux abords du barrage de la Rance (extension de la zone interdite à l'intérieur du barrage)

<https://www.premar-atlantique.gouv.fr/accueil.html?frame=download-arretes.php&fichier=1207>

L'annexe de cet arrêté permet de visualiser clairement ces limites.

J'attire votre attention sur la partie Sud Est du site de Bizeux.

JOUVENTE : Jean Pierre LEBEUZIT nous fait part de son retour de sa participation à la réunion en mairie de Pleurtuit au mois de mars :

M. BERLAND DDTM a souhaité rappeler notamment que la plongée est interdite sur les zones de mouillage.

Monsieur LE BEUZIT, représentant des plongeurs (loisirs) précise qu'une charte permet de réguler les mouvements des plongeurs et des plaisanciers sur la zone de Jouvente. Cette charte présente notamment des avantages en termes de cohabitation et elle est très majoritairement respectée.

M. BERLAND a rappelé que la DDTM peut venir en appui des partenaires locaux pour gérer des situations difficiles (occupation illégale de mouillages, attitudes inadaptées et dangereuses..).

Monsieur Joël MARTINEAU adjoint au maire souligne la situation difficile et peu sécurisée à Jouvente, aux abords de la cale, en raison de l'impossibilité pour la commune d'acquérir le terrain nécessaire à un élargissement de la zone de circulation et à l'installation des annexes.

D'où l'importance pour les clubs qui pratiquent sur ce site de respecter la charte afin de maintenir la tolérance de l'activité à la cale de Jouvente.

Même si la mairie reconnaît un effort de la part des plongeurs, il reste toujours des irréductibles non respectueux de cette charte qui peuvent tout faire interdire par la DDTM service officiel de l'Etat.

3. Actions de la saison 2015– 2016 :

initiateurs

Sylvie DUTAY
Yves BURRY

sylvie.dutay@wanadoo.fr

le nombre de stagiaires : 6 2 CSGR - 2 GASPARD - 1 SCF - 1 CVAS

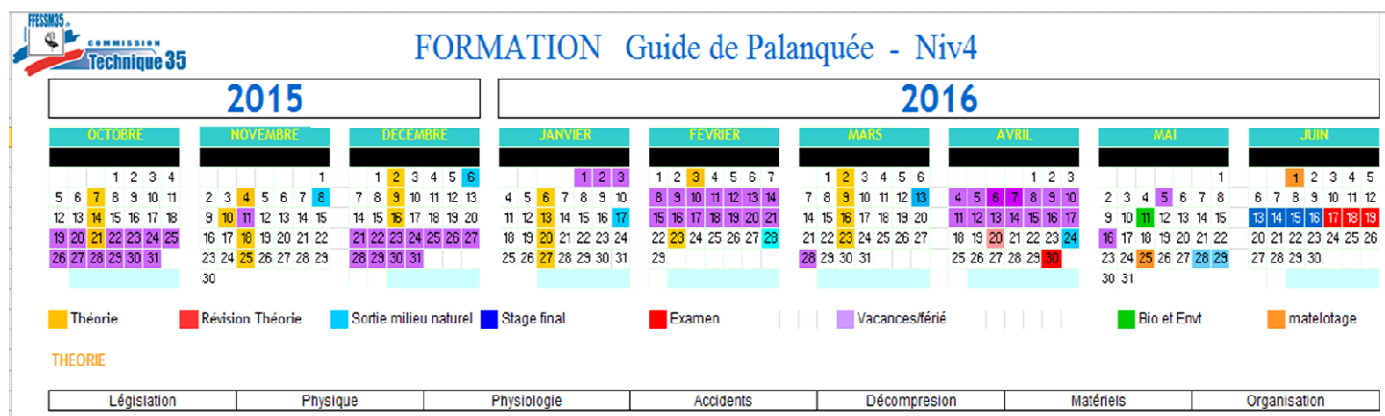
Bon déroulement des journées départementales

Merci aux clubs qui ont permis l'organisation de ces journées par l'accueil sur leur piscine : GASPARDredon et CSDinard

Date	Lieu	Sujets	Intervenants
15-nov-15	CSGR	Fiches Péda + utilisation des outils Orga Séances	
13-dec-15	Redon	Plongée Jeunes Progression N1 et Apports théoriques N1-N2	
17-janv-16	CSGR	Apnée NAP	Commission Apnée Commission NAP
28-fev-16	Dinard	Sensibilisation secourisme Réglementation Baptême	
20-mars-16	Redon GASPAR	Examen blanc	

Examen initiateur 17 avril 2015 à Rennes (MDS et piscine du CSGR)
10 candidats prévus : 6 du 35 et 4 du 53

Guide de palanquée N4



Quelques désistements de stagiaires reste 21 + 1 (du 22) stagiaires

Formation théorique :

Fin des cours théoriques, reste 1 de révision

CTD35

réunion du 05 avril 2016

Page 3 /11

Page 4 /11

Formation MF1

Organisation d'un stage initial MF1 en collaboration avec la CTD 56

Stage initial 35 / 56

09 / 10 janvier 2016 à Auray

23 / 24 janvier 2016 à Ploërmel

06 / 07 février 2016 à Rennes (MDS et fosse des Gayeulles)

Nombreuses demandes : 22 stagiaires (35-56-44-22-49)

10 inscrits pour le 35 :

CSCE 5 stagiaires

ASLC PSA : 2 stagiaires

Bulles'O : 2 stagiaires

B S S : 1 stagiaire

Planning mis en place

  PLANNING_STAGE INITIAL_MF1°_2016  						
Planification_MF1_2016	Auray	Auray	Ploermel	Ploermel	Rennes	Rennes
	samedi 09 janvier	dimanche 10 janvier	samedi 23 janvier	dimanche 24 janvier	samedi 06 février	dimanche 07 février
matin_09h00	Présentation du stage, des formateurs, stagiaires-attentes, Nouveau Cursus MF1°	UC3_Apport N°03_ Comment construire une séance de théorie?	UC1_Apport n°07_L'Approche des différents publics	UC3_Apport N°5_ Comment construire une séance de pratique?	Présentation de la Peda Orga (Objectif et Principe de réalisation)	UC2_Apport n°08_ de l'Evaluation à la Régulation
Intervenant	Cédric / Gabry	GABY	Philippe CONTAMINE	Pascal LIOT	Eric DELATTRE	DANIEL LT
pause dans la matinée	UC1_Apport N°01 Le profil du moniteur, d'une monitrice	UC3_Apport N°04_ Comment utiliser les outils de communication en Théorie?	TD N°1 UC2_Suite du TG N°1_ Notion d'objectifs opérationnel, intermédiaire, final. Notion d'initiation, perfectionnement, pré-requis et acquis, niveau initial, niveau final.	UC3_Apport N°6_ Comment choisir les méthodes: de formation, de pédagogiques actives et les outils de communication en pratique?	UC7_Connaissances d'appui Navigation, environnement maritime, météorologie marine.	TD N°2 UC3_ Travaux Pratiques, Simulation de notation lors d'un examen
Intervenant	ANNE FREDET	ANNE CLAIRE	ANNE CLAIRE		Pierre GOMBERT	
repas de 12h15 à 13h45						
après midi 14h00	UC2_Apport N°02_ Comment concevoir une progression, un cursus?	UC7_Connaissances d'appui_Promotion de la structure et de la Fédé et principales organisations de plongée, la FFESSM, infos sur cursus de formation et MFT	TG N°3 UC3_Construire une séance pratique		UC7_Connaissances d'appui Réglementation CDS Responsabilités	TP N°3 Piscine UC3_Réalisation d'une séance pratique en fosse
Intervenant	YLP / GILLES	Fred BERRIET	Travaux Pratique (TP) N°1 UC3_Réalisation d'un cours théorique		Pascal YAN	
pause dans l'après-midi	Travail en Groupe (TG) N°1 UC2_Définir une suite logique, pédagogique d'une progression ou d'un cursus	TG N°2 UC3_Construire un cours théorique	UC7_Connaissances d'appui_Rôles et Compétences du DP		TP N°2 UC3_Réalisation d'un cours théorique	
fin à 17h00 / 17h30			ANNAIK		Bilan du stage initial (Délégué(e) CTR)	

Pour faire suite au **stage en situation** :

Un mardi tous les 15 jours à la Maison des Sports travail de péda théorique et organisationnelle

Des sorties péda pratiques programmée à la carrière de Fougères, sur 1/2 journée dimanche 11 avril / 22 mai / 05 juin

Mardi 1er mars

QCM

Mardi 15 mars

Préparation séances

Théorie / pratique

Mardi 29 mars

Présentations stagiaires

Théorie / pratique

Dim 10 avril

Fougères

Pédas pratiq + sauvetage

Mardi 12 avril

Préparation séances

Théorie / orga

Mardi 26 avril

Présentations stagiaires

Théorie / orga

Mardi 10 mai

Préparation séances

Théorie / pratique

Dim 22 mai

Fougères

Pédas pratiq + sauvetage

Mardi 24 mai

Présentations stagiaires

Théorie / pratique

Dim 05 juin

Fougères

Pédas pratiq + sauvetage

Mardi 07 juin

Préparation séances

Théorie / orga

Mardi 21 juin

Présentations stagiaires

Théorie / orga

Formation MF2

Pascal YAN

Pour les actions spécifiques C T D 35 poursuite dans la CONTINUITE
1 stagiaire en formation : Alain
Poursuite des activités aquatiques : plongées à 50 carrière de Fougères
Pédagogie en situation (1 mardi tous les 15j) à la M d S
Participation aux journées CTR
Collaboration avec la formation de la CTD56 pour échanges

HANDISUB

Didier PELISSE

Bilan de la participation à la journée
DECOUVERTE SPORTS NAUTIQUES (F.F.H):
à la Piscine des Gayeulles le mercredi 13 janvier 2016

Nouveau projet de collaboration au CMPR de Beaulieu



CIBPL:ORGANISATION D'UN STAGE EH2/MFEH1 A TREBEURDEN

QUALIFICATION HANDISUB « EH2 » etMFEH1

Les 17, 18, 23, 24, 25 Septembre 2016 à la base fédérale de TREBEURDEN

La formation 1° des encadrants Handisub (EH1) permet aux titulaires de cette qualification, d'encadrer des personnes en situation de handicap dit "modéré".

Cet encadrement part de la phase baptême pour aboutir, si possible, aux apprentissages tels que définit dans le Manuel de Formation Technique.

http://www.ffessm.fr/gestionenligne/manuel/40_plongée_Handisub.pdf.

Le stage EH2 proposé qui se tiendra à la base fédérale de Trébeurden, est ouvert aux titulaires de la qualification Handisub 1° (EH1) + E2 à minima.

A l'issue de cette formation qualifiante, les futurs cadres auront la possibilité, au sein de leur structure fédérale, d'accueillir tout type de handicap, "modéré et majeur".

Le stage réparti sur une durée de 5 jours non consécutifs sera décomposé en 4 phases :

- les apports théoriques (médicaux, réglementaires,...)
- l'aspect organisationnel
- les mises en situation pratique entre moniteurs (1er w-end)
- les mises en situation pratique avec des personnes en situation de handicap "majeur" (2ème w-end) en espace artificiel et naturel.

Le stage EH2 sera l'opportunité pour les titulaires des qualifications EH2 + E3 à minima, de se lancer sur la formationMFEH1 (formateur de cadres,..)

Vous avez envie de poursuivre votre cursus de formation Handisub ?

fiche d'inscription à l'adresse ci dessous

<http://cdessm35.free.fr/ctd/Handisub/Fiche%20d'inscription%20EH2%20MFEH1.pdf>

Le TIV des blocs nitrox du CoDep organisé par Yvon s'est déroulé le 12 mars 2016

Participation de 6 des clubs : Merci à Christophess, Jean Michel, Olivier, Nicolas, Jérémie

Evolution de la réglementation TIV

CAHIER DES CHARGES DE L'INSPECTION PÉRIODIQUE (TIV)

Le dispositif des TIV est cours d'évolution. Un nouveau Cahier des Charges des procédures vient d'être élaboré et une décision publiée au BO du ministère en charge de l'industrie lui donne une valeur réglementaire.

L'actuel dispositif dérogatoire pour les TIV persiste jusqu'à l'abrogation de l'arrêté correspondant, probablement, selon l'administration, vers le début du second semestre 2016

4. INFOS C T N

- ✓ Informations diverses : palanquées recycleurs, sauv MF1
- ✓ Remontée tout moyen GP et MF1,
- ✓ La RSE,
- ✓ Le capelé,
- ✓ Evolution du MFT
- ✓ Stagiaires péda au sein de SCA
- ✓
- ✓ *descente dans le bleu / VDM*
- ✓ *attestation d'allègement MF1*

- ✓ Evolution RSE

Pour faire suite à la mise à jour du MFT , certains s'interrogent sur la pratique de la RSE qui apparaît dans le chapitre Guide de Palanquée Niveau 4.

Je vous rappelle la position de la FFESSM à ce jour, qui prime sur le MFT :

Dans l'attente des propositions que la CTN doit faire, éventuellement rendues exécutoires par le Comité Directeur National, à compter du 1 juillet 2015 inclus, l'épreuve de RSE incluse dans l'examen de niveau 4 FFESSM et dans l'examen de MF2 FFESSM est neutralisée (par souci de simplification dans la répartition des coefficients affectés aux diverses épreuves, une note de 10 sur 20 est associée à l'épreuve de RSE). Les candidats n'ont pas à passer cette épreuve. Cette décision s'applique tant que le Comité Directeur National n'aura pas modifié la présente résolution". Il ne s'agit pas d'une suppression de la RSE dans les examens niveau 4 et MF2, mais d'une neutralisation provisoire.

Lors des dernières réunions du Comité Directeur national en octobre et février dernier, aucune décision n'a été officialisée.

En conséquence, la neutralisation de l'épreuve est toujours d'actualité !

Sur cette base l'exercice ne sera pas travaillé dans le cadre de la formation départementale GdeP N4, tant que la FFESSM ne se sera pas définitivement positionné.

5. Infos de la C T R du 19 mars 2016

ORDRE DU JOUR

Mot du Président

Dossiers pour avis

1. Approbation du PV de la réunion de la CTR du 19 décembre 2015 (5mn)

Dossiers pour information

2. Bilan du Colloque (20 mn)
3. Délégué CTR des stages et examens (10 mn)
4. Formation régionale MF2 (10mn)
5. Théorie anticipée Guide de palanquée (10 mn)
6. Retours sur la filière encadrants (10 mn)
7. Activité du Collège régional des instructeurs (30 mn)
8. MFT (modifications à venir) (20 mn)
9. Demandes des stages et examens CTR d'octobre 2016 à mars 2017 (10 mn)
10. Dossiers CTN en cours (15mn)

Questions diverses

Le compte rendu sera disponible sur le site de la CTR BPL

Projet de fiche support permettant aux dirigeants de clubs de faire un audit de leur structure avant un contrôle ou pour s'assurer régulièrement du respect de la réglementation.

(post réunion : transmis aux clubs par le CIBPL – disponible :

Vous trouverez ce document en téléchargement sur le site du CoDep35

<http://cdessm35.free.fr/ctd/documents/Reglementation%20des%20clubs%20v5.pdf>)

6. Points divers :

➤ Subventions CNDS

Détails sur le site de la DRJSCS Bretagne en charge de la politique CNDS

<http://bretagne.drjscs.gouv.fr/spip.php?article506>

➤ Suivi des EPI Equipements de Protection Individuels

Après le contrôle des structures professionnelles par les DDPP, les «services de la Jeunesse et des Sports» pourraient contrôler les associations sur le plan des EPI : obligation d'information des utilisateurs et obligation de suivi (registre).

Équipements de protection individuelle relatifs à la plongée :

Les Équipements de Protection Individuelle (EPI) sont, selon la directive européenne 89/686/CEE, "tout dispositif ou moyen destiné à être porté ou tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité". Concernant les EPI spécifiques à la pratique sportive ou de loisirs, cette directive est transposée dans le droit français par les articles R322-27 à 38, c. sport.

3 types d' EPI :

I risque mineur

II risque intermédiaire (prévention)

III risques mortels et invalidants

Liste des EPI en plongée :

Détendeur à la demande air : EPI de catégorie III

NF EN 250 "Appareils respiratoires - Appareils de plongée autonomes à air comprimé et à circuit ouvert".

• **Manomètre sous-marin :** EPI de catégorie III

NF EN 250 "Appareils respiratoires - Appareils de plongée autonomes à air comprimé et à circuit ouvert".

• **Robinet de bouteille de plongée:** EPI de catégorie III

NF EN 250 "Appareils respiratoires - Appareils de plongée autonomes à air comprimé

• **Profondimètre :** Accessoires de plongée

NF EN 13319 "Accessoires de plongée - Profondimètres et instruments combinant la mesure de la profondeur et du temps".

• **Bouée d'équilibrage :** EPI de catégorie II

NF EN 1809 "Accessoires de plongée - Bouées d'équilibrage".

• **Bouée d'équilibrage et de sauvetage combinée:** EPI de catégorie II

NF EN 12628 "Accessoires de plongée - Bouées d'équilibrage et de sauvetage combinées".

• **Vêtements de plongée:** EPI de catégorie II

NF EN 14225-1 "Vêtements de plongée - Combinaisons isothermes".

NF EN 14225-2 "Vêtements de plongée - Combinaisons étanches".

NF EN 14225-3 "Vêtements avec système de chauffage ou de refroidissement actif (ensembles)".

• **Détendeurs à la demande Nitrox:** EPI de catégorie III

EN 13949 "Appareils respiratoires - appareils de plongée autonome à circuit ouvert pour une utilisation au Nitrox et à l'oxygène pur".

• **Robinets Nitrox:** EPI de catégorie III

EN 144/3 "Appareils de protection respiratoire - robinets de bouteille de gaz - partie 3 : raccords de sortie Nitrox".

• **Appareils à circuit fermé:** EPI de catégorie III

EN 14143 "Appareils de protection respiratoire - appareils de plongée autonome à circuit fermé".

• **Tuba :** Accessoires de plongée

NF EN 1972 "Accessoires de plongée -Tubas".

• **Masques de plongée :** EPI de catégorie I

NF EN 250 "Appareils respiratoires - Appareils de plongée autonomes à air comprimé et à circuit ouvert" Art.5.9.3-5.9.4.5-6.2-6.8.2.4.

LES CONTRÔLES :

CONTROLES DE ROUTINE :

Il doit être réalisé lors de chaque utilisation, avec des causes de mise à l'écart du matériel, qui ne sont pas consignés sur le registre de suivi.

CONTROLES COMPLEMENTAIRES :

Ils sont une inspection minutieuse des équipements. La fréquence est notée sur la notice du fabricant, à défaut ils devront être réalisés au moins une fois tous les douze mois ou à la suite d'un évènement exceptionnel.

Un événement exceptionnel est un incident risquant de réduire sensiblement la fiabilité d'un matériel : une chute importante, un choc, une exposition du matériel à des températures en dehors de la plage admissible, une modification du matériel, etc., Un équipement ayant subi un évènement exceptionnel devra immédiatement être isolé et signalé au contrôleur pour un contrôle complet.

CONTRÔLES COMPLETS :

La somme des deux premiers contrôles constitue le contrôle complet.
Ces contrôles seront notés dans le registre.

FONCTIONNEMENT DANS LES CLUBS :

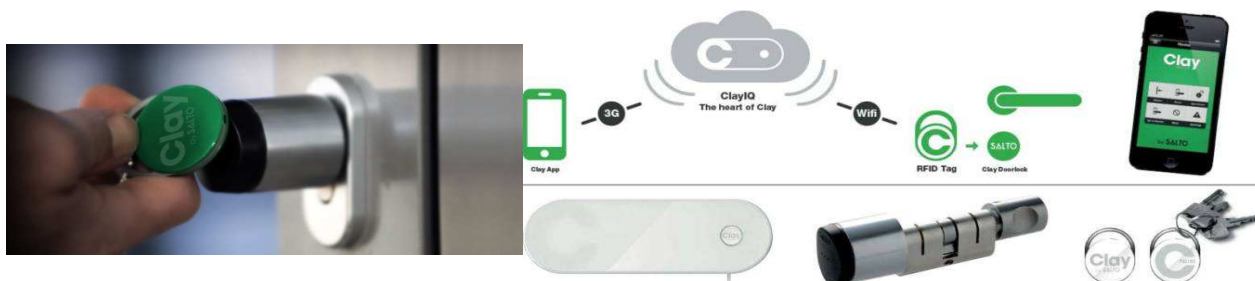
Le matériel mis à disposition des membres est vérifié et contrôlé. Le suivi de ces vérifications est formalisé sur les fiches de vie du registre.

Dans le local à matériel, les notices fabricant de chaque type de matériel doivent être à la disposition de tous les membres du club (affichage, classeur...).

Chaque utilisateur doit être invité à signaler tout évènement exceptionnel survenu lors de l'utilisation (chute, choc...) afin de réaliser un contrôle complet du matériel.

➤ Accès aux vestiaires à la carrière de Fougères

Projet d'ouverture des portes vestiaires et local matériel par badge



Il est demandé aux utilisateurs :

de nous faire remonter toutes constations : porte ouverte, douches froides

d'assurer un minimum d'entretien afin de laisser les vestiaires propres pour les suivants.

7. Dates à venir :

➤ Réunions CTD

o mardi 28 juin 2016 20 h 30 à la Maison des Sports - Rennes

Pour rappel, l'année 2017 sera électorale.

Aussi suite à la décision du CoDep de partir sur une gestion à l'année sportive plutôt que civile, en matière de finance, celui-ci a avancé l'AG du CoDep à la rentrée (sept / oct 2016). Aussi il y a lieu de prévoir l'organisation de la commission technique pour la nouvelle olympiade en prévoyant l'élection de l'équipe de la CTD 35 sur la réunion du 28 juin qui lui permettra également de mettre en place la « politique » de ses actions départementales

Tout encadrant souhaitant proposer une équipe et un projet peut me le faire savoir avant le 05 juin 16, afin de soumettre les candidatures lors de la prochaine invitation à la réunion de CTD.

➤ Réunions CTR

samedi 11 juin 2016

Bonne reprise de vos activités en milieu naturel



Gaby BERGOT

Responsable CTD35

Mobile : 06 72 27 93 34

Email : president.ctd@ffessm35.fr

Le responsable de la C. T. D. 35

Gaby BERGOT